

MINISTERE DE LA SANTE

BURKINA FASO

Unité - Progrès-Justice

CABINET

Arrêté N°2021-224/MS/CAB
portant nomination d'un Chargé de projet du projet
de formation de spécialistes

VISA CFN°01744

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 2021 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu le décret n°2013-106/PRES/PM/MS/MESS/MEF/MFPTPS du 07 mars 2013 portant institution d'un projet de formation de spécialiste.



ARRETE

Article 1 : Monsieur **SOMBIE Arsène Roger**, Matricule 56 542 H, —
Professeur titulaire en hépato-gastro-entérologie est nommé
Chargé de projet du Projet de formation de spécialistes

Article 2 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures
contraires et prend effet pour compter de la date de prise de
fonction de l'intéressé. —

Article 3 : Le Secrétaire général du ministère de la santé est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiquer partout où besoin sera. ✓

Ouagadougou le, 29 JUL 2021



Pr Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon ✓

Ampliations :

- ✓ SG/MS ;
- ✓ Tout responsable du programme budgétaire ;
- ✓ DCMEF/MS
- ✓ SG/MINEFID ;
- ✓ DGEP/MINEFID ;
- ✓ PTF concernés ;
- ✓ Archives/Chrono